persée

Population

Un populationniste hollandais : Pieter de la Court (1618-1685)

Philip Van Praag

Citer ce document / Cite this document :

Van Praag Philip. Un populationniste hollandais : Pieter de la Court (1618-1685). In: Population, 18e année, n°2, 1963. pp. 349-358;

doi : 10.2307/1527139

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1963_num_18_2_10765

Fichier pdf généré le 12/04/2022

BY: $ = creative commons

Resumen

Ph. van Praag. — Un populacionista holandés : Pieter de la Court (1618-1685).

El estudio de las doctrinas de población es muy a menudo limitado al de los autores clasicos ingleses y franceses o, a veces italianos y espafioles.

Por esta razón, y en diferentes ocasiones, el Instituto Nacionál de Estudios Demogràficos ha publicado articulos y cuadernos de manera a enriquecer la documentation y el conocer sobre un sujeto tan digno de atención. M. Ph. Van Praag, miembro de la division del empleo en la Comunidad economica europea, présenta aqui un autor holandés del siglo XVII, aún muy poco conocido en Francia. En su historia de las doctrinas de la población, M. Gonnard no menciona autores holandeses.

En el estudio de las Naciones Unidas, « Causas y consecuencias de la evolución demogràfica », Pieter de la Court no esta citado.

Su interés es, sin embargo, considerable, no fuese [que por la razón de la posición particular de su pais. Aún en esta epoca y a pesar de la aportación debida al mercantilismo, se juzgaba muy facilmente sobre poblado todo pais incapable de alimenter su población. Este techo aiimenticio, para emplear un término moderno, ha sido dejado atrás, gracias al comercio. Abriendo un gran porvenir, estas ideas han debido contribuir a la expansion europea, que descansa precisamente sobre estos principios.

Abstract

Praag Philip van. — A Dutch Pro-Natalist, Pieter de la Court (1618- 1685).

The study of population theories covers too often classical English and French authors, less often Italian or Spaniards. For this reason the Institute has published papers or special works in order to enlarge the information on so noteworthy a topic.

Mr. van Praag, a member of the Manpower Division in the European Economic Community, presents a Dutch author who is almost unknown in France. In his History of Population Theories, Mr. Gonnard does not mention any Dutchman. In the United Nations study « The Determinants and Consequences of Population Trends », Pieter de la Court is not mentioned.

However his work draws attention because of the particular conditions prevailing in the Netherlands. In the XVIIth Century, in spite of the mercantilist thesis, any country who was unable to raise enough crops for its population was generally considered as over-populated. This « food ceiling » was, in fact, overcome with the help of trade. The European expansion is precisely based on this kind of considerations presented, a long time ago, by this Dutch author.

Résumé

L'étude des doctrines de population est trop souvent limitée à celle des auteurs classiques anglais et français ou parfois italiens et espagnols. C est pourquoi, à plusieurs reprises, l'Institut national d'Études démographiques a fait paraître des articles ou des cahiers propres à enrichir la documentation et les connaissances sur un sujet aussi digne d'attention. M. Ph. Van Praag, membre de la division de l'emploi à la Communauté économique européenne, présente ici un auteur hollandais du XVIIe siècle, encore très peu connu en France. Dans son histoire des doctrines de la population, M. Gonnard ne fait pas mention des auteurs hollandais. Dans l'ouvrage des Nations-Unies, « Causes et conséquences de l'évolution démographique» , Pieter de la Court n'est pas cité. Son intérêt est cependant considérable, ne serait-ce qu'en raison de la position particulière de son pays. A cette époque encore, malgré l'apport du mercantilisme, on jugeait volontiers surpeuplé tout pays incapable de nourrir sa population. Ce plafond alimentaire, pour employer un terme moderne, s'est trouvé dépassé, grâce au commerce. En ouvrant un large avenir, ces idées ont dû contribuer à l'expansion européenne, assise précisément sur ces principes.

BY: $ = creative commons

UN POPULATIONNISTE HOLLANDAIS : PIETER DE LA COURT (1618-1685)

L'étude des doctrines de population est trop souvent limitée à celle des auteurs classiques anglais et français ou parfois italiens et espagnols. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, l'Institut national d'Études démographiques a fait paraître des articles ou des cahiers[1] *propres à enrichir la documentation et les connaissances sur un sujet aussi digne d'attention.*

M. Ph. VAN PRAAG, *membre de la division de l'emploi à la Communauté économique européenne, présente ici un auteur hollandais du XVII*e *siècle, encore très peu connu en France. Dans son histoire des doctrines de la population,* M. GONNARD *ne fait pas mention des auteurs hollandais.*

Dans l'ouvrage des Nations-Unies, « Causes et conséquences de l'évolution démographique», Pieter de la COURT *n'est pas cité.*

Son intérêt est cependant considérable, ne serait-ce qu'en raison de la position particulière de son pays. A cette époque encore, malgré l'apport du mercantilisme, on jugeait volontiers surpeuplé tout pays incapable de nourrir sa population. Ce plafond alimentaire, pour employer un terme moderne, s'est trouvé dépassé, grâce au commerce. En ouvrant un large avenir, ces idées ont dû contribuer à l'expansion européenne, assise précisément sur ces principes.

Comme on le sait, la politique de population des mercantilistes a eu généralement un caractère populationniste, en raison des besoins importants de main-d'œuvre qui se faisaient sentir dans une industrie alors en pleine croissance; en raison également des besoins militaires, l'augmentation des effectifs des armées étant estimée nécessaire pour assurer la protection des États

---

(1) *Essai sur la nature du commerce en général,* par Richard CANTILLON, 1952.

*Économie et population. Les doctrines françaises avant 1800. *De Budé à Condorcet,* par J.J. SPENGLER, cahier nº 21, 1954.

***Bibliographie générale commentée,* cahier nº 28, 1956.

François Quesnay et la physiocratie, 1958.

« La pensée démographique suédoise au XVIIIe siècle ». *Population,* octobre-décembre 1959, p. 760-761.

« Étienne Hatvani et les origines de l'arithmétique politique en Hongrie », par Robert HORVATH. *Population,* octobre-décembre 1959, p. 719-728.

« Un prémalthusien chinois : Hong-Liang-Ki », par Jean CHESNEAUX. *Population,* janvier-mars 1960, p. 89-95.

De Copernic à Stanislas Leszczynski. La pensée économique et démographique en Pologne, par Edward LIPINSKI, 1961.

Persée creative commons

nationaux souverains qui venaient de s'éveiller. Aussi, l'accroissement de la population fut-il généralement stimulé, grâce aux mesures prises par beaucoup de Gouvernements pour favoriser la nuptialité et la natalité, encourager l'immigration et, en même temps, réduire l'émigration.

L'exemple des Pays-Bas. On sait également que nombre d'auteurs ont fondé leur argumentation sur des exemples empruntés à la République des Sept Provinces Unies, comme on appelait autrefois les Pays-Bas.

Sir Walter RALEIGH (1554-1618)[1], qui appuya les Néerlandais dans leur longue et violente lutte contre le roi d'Espagne; Antoyne de MONTCHRÉTIEN (1576-1621)[2], qui lui-même avait visité les Pays-Bas; Johann-Joachim BECHER (1635-1682)[3], Conseiller commercial à la Cour de l'Empereur d'Autriche, et Jean-Baptiste COLBERT (1619-1683)[4] ; tous se réfèrent, pour ne citer qu'eux, à cette République, dont le commerce et l'industrie pouvaient entretenir une population beaucoup plus nombreuse que sa superficie, selon l'opinion courante de l'époque, ne paraissait le permettre. A ce sujet, Sir Walter RALEIGH, en 1601, s'exprimait ainsi devant le Parlement anglais : « The low country-man and the Hollander, which never soweth corn, has by his industry such plenty that they will serve other nations »[5].

On peut également rappeler les mots du Cardinal de RICHELIEU (1585-1642) : « L'opulence des Hollandois, qui, à proprement parler, ne sont qu'une poignée de gens réduits à un coin de la Terre où il n'y a que des eaux et des Prairies, est un exemple, et une preuve de l'utilité du Commerce, qui ne reçoit point de contestation. Bien que cette Nation ne retire de son Païs que du beure et du fromage, elle fournit presque à toutes les Nations de l'Europe la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire »[6].

Il n'est pas douteux que ces opinions dissimulaient une large part d'envie et de jalousie, dont a pu observer l'effet longtemps encore après l'âge d'or de la République[7].

D'autre part, on estimait aussi, à une époque alors en plein développement économique, que les Pays-Bas constituaient un exemple concret d'efficacité, un exemple qu'il valait la peine de suivre, malgré son prix élevé. MONTCHRÉTIEN, le fondateur du mercantilisme industriel (« L'establissement d'une utile industrie »), conseille à son Roi d'investir suivant l'exemple des Pays-Bas, notam-

---

(1) Entre autres dans : *Three Discourses of Sir Walter Ralegh*, édité en 1701-1702 par son grand fils.

(2) *Traité de l'oeconomie politique*, 1615.

(3) *Politische Discurs*, 1668.

(4) *Testament politique de Messire J.B. Colbert*, La Haye, 1694.

(5) *English Economic History, select documents*, compiled and edited by A.E. BLAND, P.A. BROWN and R.H. TAWNEY, 1933, p. 274.

(6) *Testament politique d'Armand du Plessis, Cardinal Duc de Richelieu*, seconde partie, 3e éd., Amsterdam, 1688, p. 133.

(7) Voir Isaac de PINTO, *Lettre sur la jalousie du commerce*, dans *Traité*, 1771; et HERRENSCHWAND, *Discours fondamental sur la population*, an III, p. 38, 96, 113 et 266.

ment dans les « engins et utils d'invention méchanique »[1], afin d'accroître la production, d'abaisser les prix de revient et de parvenir à une position concurrentielle plus favorable. Il est à noter ici que l'essor industriel et commercial des Pays-Bas est dû surtout à leur situation naturelle et au sens pratique de leur population. Il est donc d'autant plus intéressant de s'arrêter sur l'un des premiers ouvrages importants en matière d'économie parus aux Pays-Bas, où l'on trouve des observations relatives au problème de la population. Il s'agit de *Interest van Holland ofte Gronden van Hollands-Welvaren* (1662)[2] de Pieter de la COURT, dont la seconde édition est intitulée : *Aanwysing der heilsame politike Gronden en Maximen van de Republike van Holland en West-Vriesland* (1669)[3].

Pieter de la Court. Fils d'un artisan originaire d'Ypres, qui s'était établi à Leyde en 1613, Pieter de la COURT (1618-1685), de négociant drapier, devint bientôt fabricant de drap et occupa une situation importante dans l'industrie de cette ville. Après avoir reçu une éducation excellente, Pieter, à l'âge de 13 ans, se fit inscrire comme *litterarum studiosus* à l'université de Leyde; puis, pour élargir son horizon, il accomplit un voyage à travers l'Europe, durant lequel, se trouvant à Londres, il rendit visite au célèbre philosophe COMENIUS; et, beaucoup plus tard enfin, étant attiré en particulier par la politique, il se fit inscrire à l'université d'Orléans et y suivit les cours de droit de 1670 à 1672.

Ce qui caractérise Pieter de la COURT, selon un de ses biographes les plus récents, c'est, pourrait-on dire, le modernisme de son esprit, empreint de ce libéralisme bourgeois qui ne pouvait d'ailleurs apparaître que dans une société parvenue à un certain degré d'évolution industrielle. Ajoutons que Pieter de la COURT se situait politiquement entre l'opportunisme des Régents d'Amsterdam et le républicanisme oligarchique de Johan de WITT[4]. Certes, traitant de problèmes économiques, Pieter de la COURT a-t-il subordonné ceux-ci à un principe politique, mais nous n'avons pas à nous arrêter longuement sur ce principe dans le cadre de cet article.

Avantages d'une forte population. Bien que Pieter de la COURT ait écrit, dès le début de son ouvrage, que la plupart de ses idées concernaient la conservation et la multiplication des sujets, on n'y trouve qu'incidemment des remarques relatives aux problèmes de population, mais elles ouvrent des perspectives sur leur solution au plan national.

S'accordant en cela avec l'opinion de son époque, l'auteur estime que le devoir des magistrats, dans les républiques et les grandes villes, est de rendre celles-ci les plus peuplées, les plus puissantes et les plus fortes possible. D'une

---

(1) *Traicté*, éd. Th. FUNCK-BRENTANO, 1889, p. 119.

(2) *L'Intérêt de la Hollande, ou Causes de la Richesse hollandaise*, 267 p.

(3) *L'Indication sur les Principes politiques et leur utilité et sur les Maximes de la République de Hollande et de Frise occidentale*, éd. 1671, 499 p.

(4) Th. van TIJN : *Pieter de la Court, sa vie et ses idées économiques*, dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1956 (p. 304-370), p. 328.

part, la prospérité des pêches, des manufactures et du commerce devra favoriser la création de villes incroyablement puissantes, nombreuses et riches; d'autre part, une population nombreuse devra à son tour favoriser le développement du commerce et de l'industrie. De même, dit-il encore, que les magistrats dépendent du nombre et de la richesse des habitants, de même les sujets dépendent à leur tour des magistrats. C'est dans cette interdépendance de l'économique et du politique qu'intervient ce principe proprement politique dont nous avons parlé plus haut.

Après avoir fait une description des charges que doit supporter la Hollande pour conserver son intégrité, précisé ses avantages et ses désavantages naturels, l'auteur observe que le sol du pays n'a pas une étendue suffisante pour permettre à tous les hommes qui y demeurent de subsister. Même si l'on ensemençait toute sa superficie, il ne lui serait pas possible de nourrir plus de deux millions d'habitants; on peut donc dire que la Hollande ne vit nullement des ressources de son propre sol, mais qu'elle doit, par tous les moyens, chercher à l'étranger sa nourriture[1]. L'auteur ajoutait (dans la seconde édition) que la Hollande se trouvait dans la nécessité d'attirer constamment chez elle de nouveaux sujets[2]. Dans cette conclusion tardive, d'apparence paradoxale, se trouve, en fait, l'originalité de la position de Pieter de la COURT : l'accroissement de la population considéré non comme un désavantage mais au contraire comme un véritable profit. Un grand nombre d'hommes constitue, selon lui, le moyen le plus efficace d'apporter en Hollance *toutes* les marchandises étrangères. Elles y sont d'abord stockées, puis réexpédiées à l'étranger, ou en partie consommées sur place, et en partie exportées après avoir subi une transformation. C'est cette transformation de marchandises, principalement par le travail à domicile, qui procure un emploi à un grand nombre de personnes, et la valeur ajoutée qui en résulte, c'est-à-dire les salaires et les bénéfices, est très grande. Salaires et bénéfices, en effet, représentent une valeur très supérieure à celle de la matière brute; comme le montre l'exemple de la laine qui, avant de devenir drap et de recevoir sa forme finale, passe entre de nombreuses mains. Aucune ressource ne peut rendre le pays plus peuplé, plus prospère et plus puissant que l'industrie du drap, le commerce et les manufactures en général[3]. Il n'existe aucun pays au monde, affirme l'auteur, où sur un espace aussi étroit se trouvent tant de maîtres et de patrons.

Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'une analyse de l'effet cumulatif d'une seule branche de l'industrie, celle du drap à Leyde, dans laquelle l'auteur jouait un rôle important, mais de l'ensemble de l'industrie hollandaise. Dans l'*Interest* aussi bien que dans l'*Aanwysing*, nous pouvons voir une description de l'interdépendance de la pêche, des chantiers navals, de l'industrie en général, de la construction, des textiles, etc.; il y est montré également dans quelle mesure la prospérité de la nation entière est due à la pêche, et comment

---

(1) *Interest*, p. 7.
(2) *Aanwysing*, p. 25.
(3) *Welvaren van Leiden* (*La prospérité de Leyde*), extrait de Th. van TIJN, *loc. cit.*, p. 347.

sont étroitement liés, à la fois tous les moyens de subsistance et tous les habitants, du plus haut jusqu'au plus bas de l'échelle sociale[1].

Avantages du commerce. Cependant, le groupe social qui, selon Pieter de la COURT, est en premier lieu le promoteur de la prospérité du pays, et grâce auquel la population atteint sa plus forte densité, est le groupe des marchands et des propriétaires fabricants (« les négociants commerciant nos propres manufactures à l'étranger ») [2]. Leur but étant d'acheter au meilleur marché les marchandises, importées ou fabriquées aux Pays-Bas, et de les vendre plus cher à l'étranger, le commerce des matières brutes est le *primum executione*, la tâche première; vendre les produits finis est l'*ultimum et precipuum executione et primum intentione*, la dernière phase, qui constitue en quelque sorte l'axe de l'économie[3]. Dans cette perspective, l'essor des pêches apparaît surtout comme la conséquence du développement du commerce et de l'artisanat. Mais, réciproquement aussi, beaucoup de travaux artisanaux seraient réduits de moitié, ou disparaîtraient totalement, si l'on dépouillait les Pays-Bas de leurs pêches et de leur commerce extérieur.

Recherchant les raisons pour lesquelles, en Europe, aucun pays n'est plus apte au commerce que la République hollandaise, Pieter de la COURT en relève plusieurs : une situation naturelle favorable; le grand nombre de voies fluviales rendant les transports très économiques; un taux d'intérêt relativement bas; l'existence de la Compagnie des Indes orientales (la « V.O.C. »), assurant au commerce des épices et autres marchandises indiennes un lien suffisamment étroit avec la Hollande, bien qu'en fait il juge le monopole de la V.O.C. un obstacle au développement des échanges. De plus, l'auteur considère, comme un facteur important, la fécondité des femmes, d'où des familles très nombreuses, et, par conséquence, des parts d'héritage très petites. L'argumentation est, ici, assez étonnante : des impôts très élevés et nombreux, l'absence de cloîtres et pratiquement celle à peu près complète de bien féodaux; le grand nombre d'enfants, la multiplicité des parts d'héritage très réduites entraînant l'impossibilité pour l'individu de vivre de ses rentes, tous ces facteurs constituent pour les habitants une incitation très forte à gagner leur pain par le commerce[4]. Il est bien clair que l'auteur pense surtout, ici, au groupe des négociants dont il fait partie.

Il est à noter que Sir William TEMPLE, ambassadeur anglais à cette époque auprès de la République hollandaise, partageait l'avis de Pieter de la COURT, en déclarant : « I conceive the true original and ground of Trade, to be great multitude of people crowded into small compass of Land... » [5].

---

(1) *Interest*, p. 15-23; *Aanwysing*, p. 33 et suiv.
(2) *Aanwysing*, p. 115.
(3) WELVAREN, citation auprès Th. van TIJN, *op. cit.*, p. 350.
(4) *Aanwysing*, p. 33.
(5) Sir William TEMPLE (1628-1700), *Observations upon the United Provinces of the Nethe lands*, 1673.

Aptitude au travail et liberté. Cependant, parlant de façon plus générale, Pieter de la COURT affirme qu'aux Pays-Bas les habitants aiment travailler et qu'ils travaillent bien, le climat froid favorisant l'activité. D'autre part, dit-il encore, du fait qu'en Hollande l'air est rude, que la nourriture est lourde, que l'on y boit peu de bière, les hommes sont plus qu'ailleurs capables de travailler de façon constante. L'auteur n'oublie pas non plus de recourir à un argument politique : le système, jouissant d'un gouvernement libre, permet à chaque citoyen de posséder les fruits de son travail sans devoir craindre qu'un Seigneur prodigue ou accapareur ne se les approprie. De telles conditions permettent, dans une large mesure, que se manifeste la volonté de travailler intensément, et qu'ainsi s'accroissent les biens. N'est-ce-pas, en effet, le but de l'*Interest* et de l'*Aanwysing* — et l'on peut de nouveau voir ici l'expression du libéralisme bourgeois de Pieter de la COURT — de montrer que la prospérité s'accroît davantage dans un système politique fondé sur une liberté naturelle[1].

Une statistique de population active. La prospérité des habitants était fondée sur quatre piliers : les manufactures, la pêche, le commerce et l'armement des bateaux de transport, ces quatre activités ayant, comme nous l'avons déjà dit, une interdépendance très étroite. Il est fort intéressant, à une époque où il n'existait encore aucun recensement industriel, de voir les premières tentatives dans ce domaine effectuées par PIETER de la COURT. Bien que celui-ci ait certainement sous-estimé le chiffre absolu de la population hollandaise, on n'en jugera pas moins remarquable son essai de répartition de la population active par branche d'activité. On peut distinguer en principe, et très globalement, dans la classification dont il use, les trois secteurs d'activité adoptés de nos jours. Voici donc, selon l'ordre suivi par Pieter de la COURT, l'estimation de la population hollandaise d'alors :

	Habitants
Pêches et activités annexes	450.000
Agriculture	200.000
Manufactures (industrie), chantiers navals, artisanat, exportation des produits industriels et artisanaux	650.000
Transport des marchandises, armement de bateaux de transport	250.000
Alimentation, textiles, construction, etc	650.000
Seigneurs, magistrats, fonctionnaires de police, rentiers, soldats, vieillards, mendiants	200.000
Total	2.400.000

Il est à noter, ce en qui concerne ces chiffres, que le travail de nuit était très normal, et que rien n'interdisait le travail dominical, pas plus que le travail des femmes et des enfants. Ces derniers étaient recrutés dans les orphelinats ou à la campagne dans le Brabant ou même dans la région de Liège, pour être

[1] *Aanwysing*, p. 36 et 495.

occupés dans les grandes manufactures. On recherchait donc une main-d'œuvre très bon marché. Les chiffres ci-dessus montrent également que le nombre des chômeurs était assez réduit, l'ensemble des veillards et des mendiants ne représentant qu'une petite partie des 200.000 habitants (soit 1/12 de la population totale) du cinquième groupe.

Prédominance de l'industrie sur l'agriculture.

Il ressort de ces chiffres, ajoute l'auteur, que personne n'est plus intéressé à la prospérité du pays que les magistrats et les rentiers. Il conseille aux premiers, afin de favoriser le développement des différentes branches d'activités, de soumettre celles-ci au moins possible d'impôts, et — ce qui ne nous étonnera pas — de dégrever particulièrement l'industrie manufacturière dont la ruine pèserait finalement très lourd dans la balance économique.

Toujours à travers la même optique, il souligne que la place occupée par l'agriculture est peu importante. Il estime, en effet, qu'aux Pays-Bas les paysans (ainsi que les artisans) sont « une conséquence nécessaire de tous les autres habitants »[1]. Comparés aux paysans des autres pays, ceux de la Hollande, bien que nettement chargés d'impôts, peuvent bénéficier de la prospérité des pêcheurs, des manufacturiers, des négociants, des navigateurs, etc., qui offrent un débouché permanent aux fruits de la terre, aux produits laitiers, au bétail. Pour Pieter de la COURT, ce n'est pas l'agriculture qui est la source de richesses, comme le soutiendront plus tard les Physiocrates ; bien au contraire l'agriculture ne peut subsister que grâce à un grand nombre d'habitants non paysans, dépendant du commerce avec l'étranger.

On peut dire que, pour Pieter de la COURT, l'agriculture n'a aucune influence sur la prospérité du pays ; ce fut d'ailleurs une opinion générale aux Pays-Bas jusque vers la fin du XVIII^e siècle[2]. Il serait faux, toutefois, de considérer cette attitude comme typiquement mercantiliste, bien que les mercantilistes aient toujours sous-estimé le rôle de l'agriculture. Nous rappellerons Colbert, écrivant qu'il « faut enfoncer bien avant, du moins en beaucoup d'endroits, si l'on veut qu'elle (la terre), produise », et conseillant à Sa Majesté «... qu'elle leur (les paysans) prête de l'argent »[3]. Mais Pieter de la COURT allait beaucoup moins loin que le ministre français, en observant que le sol de la Hollande, généralement sablonneux, marécageux et tourbeux, devrait être constamment bonifié[4]. Toute allusion aux investissements agricoles est absente.

Pieter de la COURT, enfin, attachait une très grande importance à la liberté de pratiquer la religion, à la liberté d'exercer le commerce, ainsi qu'à la liberté accordée aux étrangers de s'établir en Hollande pour y gagner leur vie.

---

(1) *Aanwysing*, p. 38.

(2) Voir B.H. Slicher van BATH : « Du fait de la crise agricole, il n'y a pas, par exemple, d'investissements destinés à favoriser l'extension de la superficie des terres cultivées, et cela jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle », *De agrarische geschiedenis van West-Europa* (« Histoire agricole de l'Europe occidentale ») [500-1850], 1960, p. 222 et suiv.

(3) *Testament politique*, p. 402.

(4) *Aanwysing*, p. 22.

Le commerce et la liberté de religion. Il serait excessif de dire que la Hollande, qui était alors une île de protestantisme calviniste dans le Nord-Ouest de l'Europe, n'a jamais pris de mesures restrictives en ce qui concerne la liberté des pratiques religieuses. On peut cependant constater que la République des Provinces-Unies a réservé aux étrangers, et notamment aux réfugiés, un accueil beaucoup plus hospitalier que ne l'ont fait d'autres pays[1]. Mais ce n'était certainement pas toujours des sentiments humanitaires qui inspiraient cette politique libérale. Pieter de la COURT avait, par exemple, très bien compris l'intérêt d'une telle politique pour le développement du commerce. Selon lui, le choix n'était pas difficile à faire entre, d'une part, « une population limitée mais d'une foi claire » et, d'autre part, « une population très nombreuse étant, cependant, infectée d'hérésie ». Il en arrivait à conclure que la liberté de religion constituerait, elle aussi, pour la Hollande, un moyen puissant d'attirer des hommes[2]. Les compagnies fermières le choquaient, car elles excluaient, pensait-il, les personnes les plus capables de développer leurs capacités. De plus, comme BECHER[3], il estimait que les guildes étaient un mal, en ce qu'elles limitaient le nombre des emplois et, par suite, l'accroissement de la population[4]. L'abolition des monopoles procurerait à « notre nation industrieuse et chercheuse » tant de débouchés nouveaux que la Hollande, et Amsterdam en particulier, pourraient très aisément repousser les autres nations loin des « mers indiennes ». Ainsi parviendrait-on de bon gré à une situation que l'on ne peut obtenir qu'à grands frais par le maintien d'une armée et d'une flotte. Il est difficile d'apprécier la valeur exacte de cet argument. Toutefois, bien que la compagnie des Indes orientales ait contribué au développement du commerce hollandais, il est certain que la richesse des Provinces-Unies et la prospérité de ses habitants étaient dues, principalement, au commerce et aux transports européens.

Avantages de l'immigration. Pieter de la COURT considère comme non moins important d'accorder complète liberté de s'établir en Hollande à tous ceux qui désirent y gagner leur vie. Une telle liberté est d'autant plus nécessaire que l'État ne peut subsister grâce aux seules ressources de son propre sol, et que, d'autre part, le commerce et la navigation maritime sont des activités comportant de si grands risques qu'après un certain temps, nombre de personnes renoncent à une existence périlleuse pour une vie plus calme et plus sûre. Ce sont là, en effet, les raisons qui justifient la nécessité d'attirer les étrangers dans le pays par tous les moyens. L'auteur va même jusqu'à soutenir que les étrangers doivent être admis à participer au gouvernement.

---

(1) Cf. Robert FEENSTRA et Henk KLOMPMAKER, *Le Statut des étrangers aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1958.

(2) *Aanwysing*, p. 63.

(3) « Das Monopolium ist der Populirung eines Landes zuwider, indem es nur einem gibt, wovon viele leben könten », *Politische Discurs*, 4e éd., Franckfurt-Leipzig, 1721, p. 587

(4) *Welvaren van Leiden*, extrait de Th. van TIJN, *loc. cit.*, p. 345.

Toutefois, la venue des étrangers a encore d'autres avantages, comme on peut en juger à la campagne, où l'absence d'étrangers oblige les paysans à accorder à leurs domestiques des salaires annuels ou journaliers si élevés qu'ils vivent, eux, dans la gêne, alors que leurs domestiques vivent dans l'opulence. Il en est de même dans les villes, où les ouvriers et les bonnes à tout faire sont bien moins serviables, beaucoup plus coûteux et beaucoup moins accomodants que dans n'importe quel autre pays[1]. Il est à noter qu'il s'agit, ici, de la description d'une véritable pénurie de main-d'œuvre salariée, description évidemment assez générale, qui fait regretter que l'auteur ne nous donne pas plus de détails.

L'immigration d'étrangers pourrait améliorer cette situation en ayant pour effet de diminuer les salaires et de favoriser la concurrence. A cet égard PIETER de la COURT ne diffère d'ailleurs pas de ses contemporains mercantilistes.

Vue d'ensemble et conclusion. Si l'on veut résumer cet examen de l'œuvre de Pieter de la COURT, on peut dire qu'il est peu question, chez celui-ci, du problème théorique de la population mais plutôt de ses aspects pratiques. Si, en Hollande, les produits de la terre sont insuffisants pour faire subsister la population, le commerce et la pêche permettent de réaliser tant de gains, qu'il est extrêmement facile d'importer les denrées qui font défaut.

Par ailleurs, la transformation des matières premières importées constitue également une source importante de revenus. Selon Th. van TIJN, Pieter de la COURT mesure l'utilité des industries, qui étaient alors étroitement subordonnées au commerce, à l'accroissement direct de population qu'elles entraînent[2].

On peut voir dans les œuvres de Pieter de la COURT un large plaidoyer en faveur de la liberté (liberté de religion, liberté d'établissement); une condamnation des interventions vexatoires des autorités et des guildes dans la vie économique; une condamnation des monopoles; et, d'autre part, des recommandations en faveur de l'amélioration des conditions concurrentielles, du maintien de bas salaires, de la réduction des impôts, etc.

En ce qui concerne la population, cependant, une remarque importante doit être faite. Une forte densité de population oblige nombre de personnes à choisir leur profession dans le commerce; ainsi une population relativement nombreuse semble constituer un facteur de l'accroissement même de la prospérité. Toutefois, le ciel n'est pas sans nuages. Bien que les personnes venues des pays voisins aient été souvent parmi les plus pauvres, elles ont généralement trouvé une existence aisée dans les républiques hollandaises. Mais, selon Pieter de la COURT, une telle situation ne se prolongerait pas si les conditions économiques se renversaient et devenaient défavorables. L'auteur n'exclut même

---

(1) *Aanwysing*, p. 65-66.
(2) *Loc. cit.*, p. 349.

pas qu'un renversement de situation puisse se produire à la suite d'émeutes de pillages, voire d'une insurrection générale du pays[1]. Dans la crainte de ces difficultés, il recommanda l'émigration continue vers les colonies, outre-mer, des habitants en surnombre, des pauvres, des mécontents et des inutiles. Il considère ces mesures comme étant à la fois faciles à exécuter et favorables à l'extension du commerce[2]. On ne peut manquer, ici, de rapprocher Pieter de la COURT de MONCHRÉTIEN, qui écrivait au contraire : « Combien y-a-t-il d'hommes chargez de grandes familles, vivans en extreme pauvreté, de moeurs innocentes et loüables au reste. C'est de ces gens, non de faineans, de scelerats et de criminels, qu'il faudroit peupler un nouveau monde »[3].

On peut certainement à juste titre compter Pieter de la COURT parmi les Mercantilistes, mais avec cette réserve, toutefois, qu'il occupe parmi eux une place très particulière. En effet, tout comme son contemporain allemand BECHER, il s'insurge contre les monopoles, alors que l'on chercherait en vain chez lui des mesures semblables à celles que préconise COLBERT, cherchant à stimuler l'accroissement de la population par une nuptialité et une natalité plus fortes. Enfin, par l'intérêt qu'il accorde aux facteurs écologiques, politiques et religieux, en matière de problèmes de population, facteurs qu'on trouve plus tard chez MOHEAU de MONTYON, Pieter de la COURT dépasse déjà très sensiblement les Mercantilistes de son époque.

Si Pieter de la COURT, de même que ses contemporains mercantilistes, n'a apporté que peu d'éléments nouveaux aux théories de la population, il a du moins le mérite de nous avoir donné une vue claire des problèmes pratiques de la société et de l'économie de son temps, et de la corrélation entre le développement économique et l'accroissement de la population active.

Philip van PRAAG.

(1) *Aanwysing*, p. 140.
(2) *Aanwysing*, p. 365.
(3) *Op. cit.*, p. 298.